

DÉLIBÉRATION N° 2025-115  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation :	
<b>21 août 2025</b>	
Date de séance :	
<b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>2 septembre 2025</b>	
<b>Nombre de conseillers</b>	
<b>En exercice</b>	<b>35</b>
<b>Présents</b>	<b>26</b>
<b>Procurations</b>	<b>5</b>
<b>Votants</b>	<b>31</b>
<b>Pour</b>	<b>31</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	TEMEHARO René
TAMA GEORGES Hinatea		X	KOUAKOU Georges
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick		X	
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		
AURAA Leila	X		

**OBJET :**

**APPROUVANT LE PROJET  
 D'AMENAGEMENT  
 TERRESTRE DU PORT DE  
 PLAISANCE MARITIME  
 SUR LA PARTIE « COTE  
 MER » DU SITE DU CRSD A  
 FARE UTE.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française et à leurs établissements publics ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

**Vu** le décret du 20 mai 1820 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la ville de Papeete n° 20169-05 du 20 janvier 2016 approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

**Vu** le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 22 février 2016 ;

**Vu** l'avenant n°1 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 17 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération n° 2023-08 approuvant l'opération de reconversion en port de plaisance de l'ancienne zone de réparation navale (ZRN) sise à Fare Ute, emprise libérée dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française ;

**Vu** le rapport de présentation n° 2025-67 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 - présenté par M. Steven Rey, conseiller municipal délégué aux sports ;

**EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

**ADOPTE**

### Article 1

Est approuvé le projet d'aménagement terrestre du port de plaisance maritime sur la partie « côté mer » du site du CRSD à Fare Ute.

### Article 2

La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Steven REY

Monsieur Le Maire



Michel BULLARD

**relatif à l'approbation du projet d'aménagement terrestre du port de plaisance maritime  
sur la partie « côté mer » du site du CRSD à Fare Ute**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française, la commune a validé un projet de port de plaisance maritime sur les terrains cédés par l'État à Fare Ute.

Les aménagements maritimes - quais, pontons flottants et enrochements - sont déjà validés, et l'appel d'offres des travaux est en cours. Le démarrage du chantier est prévu au premier trimestre 2026 pour une durée de 12 à 18 mois.

Sur la partie terrestre du port de plaisance, la commune souhaite aménager un parc paysager qui accueillera des espaces de restauration, une aire de jeux pour enfants et des locaux pour des prestataires touristiques. Les bâtiments existants à l'entrée de la parcelle seront réaménagés en bureau pour le gestionnaire et en toilettes publiques.

Un port "à sec" pouvant accueillir environ 90 bateaux est prévu dans la partie sud.



Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet d'aménagement terrestre du futur port de plaisance que la commune de Papeete a prévu de construire sur le site du CRSD à Fare Ute.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Papeete, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Rapporteur,

Steven Rey  
Conseiller municipal délégué aux sports

REÇU EN PREFECTURE

le 02/09/2025

Application agréée E-legalite.com